



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 23/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4361819	0165285	CDE 1HKQL5LED		Zone Expedition : 03			5002154	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5002154 DU 23/01/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HKQL5LED								
POIGNEE DE PORTE ----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 49,37		9101J5 C20C01	1,00	4	58,08	15,00	49,37	49,37
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4361819
N° Client : 0165285
N° Commande : 5002154

Echéance le : 29/02/2024

23/01/2024

59,24



MODALITES ET CONDITIONS DE RELEVEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun crédit. Elles sont soumises à la loi de 1966 sur le crédit commercial. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article 1417 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'il est tenu de verser à l'acheteur, à la date d'échéance, les sommes exigibles et non payées à l'acheteur au taux minimum prévu par la loi de 1966, soit 10% (dix pour cent) par an, pour les sommes non payées à l'acheteur à la date d'échéance. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € est due par l'acheteur à la date d'échéance. La responsabilité de la présente facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article 1417 du Code de Commerce. Les sommes dues sont immédiatement transférées à l'acheteur des la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre l'acheteur et le fournisseur, la compétence sera attribuée au tribunal de commerce de la ville de Béziers.